



Avec le soutien de



## Quelles pistes explorer pour mes recherches de financement ?

De nombreuses pistes de financement existent, pour vos frais de formation et/ou pour vos frais de vie pendant la formation. Il vous appartient d'explorer ces pistes en fonction de votre statut (salarié, demandeur d'emploi...). Pour vous aider au mieux dans vos démarches, nous avons pris soin de lister dans ce document toutes les pistes dont nous avons connaissance. Nous mettons également à disposition en téléchargement libre sur notre site internet des documents qui peuvent vous être demandés par les organismes financeurs ou qui appuieront votre demande :

- | Devis détaillé
- | Lettre type de demande de financement
- | Revue de presse constituée d'articles mentionnant la spécificité et le rôle de l'Institut Bioforce dans la formation humanitaire

A savoir :

- | tous les mots suivis d'un astérisque (\*) sont expliqués dans le glossaire en fin de document
- | le sommaire est entièrement cliquable : il vous présente dans un premier temps la répartition géographique de l'offre de l'Institut Bioforce, puis il distingue votre lieu de résidence (Union Européenne et Hors Union Européenne), et enfin l'ensemble des pistes de financement selon la formation ou l'accompagnement Bioforce que vous visez. Un tableau récapitulatif de ces possibilités de financement vous est également proposé pour vous aider à mieux vous repérer. Vous êtes maintenant prêts à naviguer dans ce document ! Faites votre choix pour accéder au sommaire qui vous concerne :

[Vous êtes résident en Union Européenne](#)

[Vous êtes résident hors Union Européenne](#)

# Sommaire

## Quelle offre Bioforce où ?

### **Vous êtes résident en Union Européenne**

#### Tableau récapitulatif des possibilités de financement

1. **Orientation Accompagnement**
  - 1.1. Entretien individuel
  - 1.2. Etre accompagné dans sa démarche de Validation des Acquis de l'Expérience pour accéder aux titres de l'Institut Bioforce
2. **Formation Compétences**
3. **Formation Métiers**
  - 3.1. Chargé des Services Généraux et Logistique Humanitaire, au centre Bioforce **Europe**
  - 3.2. Parcours intégral des formations au centre Bioforce **Europe**
  - 3.3. Parcours court des formations au centre Bioforce **Europe**
  - 3.4. Parcours management (en anglais) au centre Bioforce **Europe**
  - 3.5. Parcours court des formations au centre Bioforce **Afrique**
  - 3.6. Obtention d'un titre de l'Institut Bioforce par la Validation des Acquis de l'Expérience
  - 3.7. Quelles possibilités pour mes frais de vie pendant la période de formation à l'Institut Bioforce ?

### **Vous êtes résident hors Union Européenne**

#### Tableau récapitulatif des possibilités de financement

4. **Orientation Accompagnement**
  - 4.1. Entretien individuel
  - 4.2. Etre accompagné dans sa démarche de Validation des Acquis de l'Expérience pour accéder aux titres de l'Institut Bioforce
5. **Formation Compétences**
6. **Formation Métiers**
  - 6.1. Chargé des Services Généraux et Logistique Humanitaire, au centre Bioforce **Europe**
  - 6.2. Parcours intégral et Parcours court des formations, au centre Bioforce **Europe**
  - 6.3. Parcours court des formations au centre Bioforce **Afrique**
  - 6.4. Parcours management (en anglais) au centre Bioforce **Europe**
  - 6.5. Obtention d'un titre de l'Institut Bioforce par la Validation des Acquis de l'Expérience
  - 6.6. Quelles possibilités pour mes frais de vie pendant la période de formation à l'Institut Bioforce ?

## Glossaire

# Quelle offre Bioforce où ?

Légende ● non disponible ● disponible

	Orientation   <b>Accompagnement</b>		Formations   <b>Compétences</b>	Formations   <b>Métiers</b>														
				Chargé des Services Généraux et Logistique Humanitaire	Responsable RH & finances de la solidarité internationale		Logisticien de la solidarité internationale		Resp. logistique de la solidarité internationale	Coordinateur de projet de la solidarité internationale		Resp. de projets eau, hygiène et assainissement de la solidarité internationale		Resp. de projets nutrition	Resp. de projets protection de l'enfance en situation d'urgence	Parcours management (en anglais)		VAE
	Accompagnement VAE	Entretien individuel			Parcours intégral	Parcours court	Parc. intégral	Parc. court	Parc. court	Parc. intégral	Parc. court	Parc. intégral	Parc. court	Parc. court	Parc. court	Certificate	MSc	
Au centre Bioforce Europe à Lyon-Vénissieux (France)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Au centre Bioforce Afrique à Dakar (Sénégal)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
A distance par internet	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

# Vous êtes résidents en Union Européenne

Légende ● non ● possible ✓ oui N/A Non applicable

Financiers	Public éligible à la prise en charge	Orientation   Accompagnement		Formations   Compétences	Formations   Métiers					
		Accompagnement VAE	Entretien individuel		Chargé des Services Généraux et Logistique Humanitaire Europe	Parcours intégral Europe	Parcours court Europe	Parcours court Afrique	Parcours Management (Certificate et MSc) Europe	VAE
Région Auvergne Rhône-Alpes, via partenariat avec Institut Bioforce	demandeur d'emploi	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Région Auvergne Rhône-Alpes	tout public	●	● dans la mesure où la Région Auvergne Rhône-Alpes participe déjà au financement de certaines formations de l'Institut (voir ligne ci-dessus), il est inutile de les solliciter individuellement							
Autre région	tout public	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Pôle Emploi	demandeur d'emploi	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Département	tout public	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Commune (CCAS*)	tout public	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Employeur	salarié	●	●	●	●	●	●	●	●	●
OPCA*	salarié	●	●	●	●	●	●	●	●	●
CPF*	tout public	●	●	●	●	●	●	●	●	●
CIF*	salarié	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Assurances/mutuelles « Malakoff Médéric » ou « AG2R La Mondiale »	Client auprès de l'une de ces structures : contrat santé/mutuelle ou prévoyance ou retraite	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Possibilité échelonnement paiement	tout public	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Bourse partielle de l'Institut Bioforce	tout public	N/A	N/A	N/A	●	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Réduction d'impôts	tout public	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Emploi du temps aménagé pour permettre un job	tout public	N/A	N/A	N/A	✓	●	●	●	●	N/A
Alternance	tout public	N/A	N/A	N/A	✓	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

## 1. Orientation | Accompagnement

### 1.1. Entretien individuel d'accompagnement

A notre connaissance, il n'existe pas de prise en charge possible pour ce type d'accompagnement.

### 1.2. Être accompagné dans sa démarche de Validation des Acquis de l'Expérience pour accéder aux titres de l'Institut Bioforce

Il existe plusieurs possibilités de financement :

| Conseil Régional de votre lieu de résidence à travers le dispositif de « Pass VAE »

| Pôle Emploi (Aide Individuelle à la Formation\*)

| Conseil Général de votre département de résidence

| Centre Communal d'Action Sociale\* de votre commune de résidence

| votre employeur

| votre OPCA\*. *A noter* : Si vous êtes salarié de droit français au sein d'une association de moins de 50 salariés cotisant à l'OPCA\* Uniformalion, vous pouvez demander une bourse Uniformalion. Un accompagnement de 24 heures ainsi que la prise en charge des frais de passage devant le jury (1000€ + 200€ si à distance) sont intégralement pris en charge. La procédure de demande de bourse ne peut s'effectuer qu'après que le dossier du candidat a été déclaré éligible par Bioforce. Le référent VAE Bioforce transmettra les modalités précises de demande aux candidats concernés. En amont, vous pouvez vous rapprocher de votre employeur afin de savoir si votre structure cotise auprès d'Uniformalion.

| CPF\* : il vous faut créer et compléter votre compte CPF et suivre les démarches indiquées, selon votre situation, sur le site [www.moncompteformation.gouv.fr/espaces-dedies/titulaire/mes-demarches](http://www.moncompteformation.gouv.fr/espaces-dedies/titulaire/mes-demarches). A l'heure actuelle, l'éligibilité à ce dispositif est uniquement régionale : seuls les candidats résidant en région Auvergne Rhône-Alpes (la région dans laquelle se trouve le centre Bioforce Europe) peuvent y prétendre.

| CIF\*

Pour les personnes dont le CIF ou la prise en charge OPCA ont été acceptés, il est possible de demander parallèlement un [Congé VAE](#) (maximum 24 heures du temps de travail dédié à la préparation et/ou aux épreuves de validation).

Il vous appartient de prendre contact avec les organismes qui vous concernent en fonction de votre statut pour connaître les démarches à suivre.

## 2. Formations | Compétences

Il existe plusieurs possibilités de financement :

| Conseil Régional de votre lieu de résidence (sauf Région Auvergne Rhône-Alpes : dans la mesure où la Région Auvergne Rhône-Alpes participe déjà au financement d'autres formations de l'Institut, il est inutile de les solliciter pour les Formations Compétences)

| Pôle Emploi (Aide Individuelle à la Formation\*)

| Conseil Général de votre département de résidence

- | Centre Communal d'Action Sociale de votre commune de résidence
- | votre employeur
- | votre OPCA\*
- | CIF\*

| Si vous êtes client des assurances/mutuelles « Malakoff Médéric » ou « AG2R La Mondiale » (= si vous possédez auprès de l'une de ces structures un contrat santé/mutuelle ou prévoyance ou retraite) : vous pouvez déposer une demande, qui sera étudiée au cas par cas, [ici pour AG2R La Mondiale](#), [ici pour Malakoff Médéric](#)

Il vous appartient de prendre contact avec les organismes qui vous concernent en fonction de votre statut pour connaître les démarches à suivre.

## 3. Formations | Métiers

### 3.1. Chargé des Services Généraux et Logistique Humanitaire, au centre Bioforce Europe

La formation Chargé des Services Généraux et Logistique Humanitaire entre dans le cadre de la formation initiale, et à ce titre elle ne bénéficie pas des financements « formation professionnelle ». Toutefois, le cursus a été pensé par l'Institut Bioforce pour faciliter le financement des 3 années :

- | Possibilité de prise en charge partielle des frais de scolarité par des bourses attribuées par l'Institut Bioforce (en nombre limité, modalités détaillées fournies aux candidats dans leur courrier de convocation au concours)
- | Emploi du temps aménagé sur 4 jours en 1<sup>ère</sup> et en 2<sup>e</sup> années pour permettre un job étudiant
- | Fin des cours en 1<sup>ère</sup> année fin juin et reprise des cours en 2<sup>e</sup> année début octobre (3 mois) pour permettre un job d'été
- | 3<sup>e</sup> année finançable par l'alternance : rémunération, possibilité de prise en charge totale des frais de scolarité (si contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage)
- | Echelonnement du paiement : il est possible de régler la formation en plusieurs fois. Toutefois l'ensemble du paiement devra être effectué au plus tard à la fin de la période de formation. Informations et modalités sont transmises une fois l'admission prononcée.

### 3.2. Parcours intégral des formations, au centre Bioforce Europe

Environ 70% des participants bénéficient d'une prise en charge partielle ou totale de leur frais de formation par un ou plusieurs des différents dispositifs décrits ci-dessous :

Si vous êtes demandeur d'emploi (indemnisé ou non) en France avant la date du concours, et **quelle que soit votre région de résidence**, vous pouvez postuler à une prise en charge totale de vos frais de formation par le partenariat entre l'Institut Bioforce et la Région Auvergne Rhône-Alpes.

*Quels frais sont éligibles à une prise en charge par la Région Auvergne Rhône-Alpes via l'Institut Bioforce ?*

Les frais de sélection (60€), d'inscription (200€) et de suivi pédagogique pendant la Période d'Apprentissage en Situation Professionnelle (950€) ne sont pas éligibles. Les frais de formation sont eux éligibles :

- | Coordinateur de Projet de la Solidarité Internationale : 9500 €

- | Responsable de Projets Eau, Hygiène et Assainissement : 9900 €
- | Responsable RH et Finances de la Solidarité Internationale (Administrateur de la Solidarité Internationale) : 10100 €
- | Logisticien de la Solidarité Internationale : 10100 €

#### Comment postuler ?

Afin que nous puissions étudier votre éligibilité à ces financements, votre organisme de référence (Pôle Emploi, mission locale, CAP Emploi ou CIDFF\*) doit établir une « prescription » pour le Parcours Intégral de votre choix. Vous devez entreprendre la demande de prescription auprès de ces organismes à partir du moment où vous devenez demandeur d'emploi et le plus tôt possible. Deux commissions d'attribution des financements (constituées de l'Institut Bioforce et des référents prescripteurs de la Région Auvergne Rhône-Alpes), sont programmées entre juillet et septembre : votre demande sera étudiée par la première commission qui suit la réception de votre dossier et selon les fonds qui restent disponibles. Vous êtes informés par l'Institut Bioforce de la décision prise vous concernant.

| **Si vous résidez en Région Auvergne Rhône-Alpes** : contactez votre organisme de référence (Pôle Emploi, mission locale, CAP Emploi ou CIDFF\*), qui établira la prescription. Vous n'avez pas de document à adresser à l'Institut Bioforce, nous serons informés directement.

| **Si vous ne résidez pas en Auvergne Rhône-Alpes** : votre conseiller de l'organisme de référence (Pôle Emploi, mission locale, CAP Emploi ou CIDFF\*) doit prendre contact avec Jérôme Persico, chargé de recrutement à l'Institut Bioforce ([recrutement@institutbioforce.fr](mailto:recrutement@institutbioforce.fr) ou 04 72 89 31 45) qui lui communiquera les coordonnées du référent en Région Auvergne Rhône-Alpes ; ce dernier établira lui-même la prescription. Vous n'avez pas de document à adresser à l'Institut Bioforce, nous serons informés directement.

**Important** : dans la mesure où la Région Auvergne Rhône-Alpes participe déjà au financement de certaines formations de l'Institut via le dispositif décrit ci-dessus, il est inutile de les solliciter individuellement.

Par ailleurs, il existe d'autres possibilités ou facilités de financement :

- | Conseil Régional de votre lieu de résidence (sauf Région Auvergne Rhône-Alpes)
- | Pôle Emploi (Aide Individuelle à la Formation\*)
- | Conseil Général de votre département de résidence
- | Centre Communal d'Action Sociale\* de votre commune de résidence
- | votre employeur
- | votre OPCA\*

| CPF\* : les formations éligibles au CPF sont Coordinateur de Projet de la Solidarité Internationale, Responsable RH et Finances de la Solidarité Internationale (Administrateur de la Solidarité Internationale), Responsable de projets Eau, hygiène et assainissement et Logisticien de la Solidarité Internationale. Il vous faut créer et compléter votre compte CPF et suivre les démarches indiquées, selon votre situation, sur le site [www.moncompteformation.gouv.fr/espaces-dedies/titulaire/mes-demarches](http://www.moncompteformation.gouv.fr/espaces-dedies/titulaire/mes-demarches). A l'heure actuelle, l'éligibilité à ce dispositif est uniquement régionale : seuls les candidats résidant en région Auvergne Rhône-Alpes (la région dans laquelle se trouve le centre Bioforce Europe) peuvent y prétendre. Vous pouvez retrouver le code CPF de la formation qui vous intéresse sur le site du Portail interrégional formation emploi (Intercarif-Oref) : <http://www.intercariforef.org/formations/recherche-formations.html>

| CIF\*

| Si vous êtes client des assurances/mutuelles « Malakoff Médéric » ou « AG2R La Mondiale » (= si vous possédez auprès de l'une de ces structures un contrat santé/mutuelle ou prévoyance ou retraite) : vous pouvez déposer une demande, qui sera étudiée au cas par cas, [ici pour AG2R La Mondiale](#), [ici pour Malakoff Médéric](#)

| Echelonnement du paiement : il est possible de régler la formation en plusieurs fois. Toutefois l'ensemble du paiement devra être effectué au plus tard à la fin de la période de formation. Informations et modalités sont transmises dans le contrat de formation (c'est-à-dire une fois l'admission prononcée).

| Suivant votre situation, il peut être possible de déduire de vos impôts une partie de vos frais de formation ainsi que les dépenses engagées pour la recherche d'un stage (renseignez-vous auprès de votre centre des impôts).

Il vous appartient de prendre contact avec les organismes qui vous concernent **en fonction de votre statut** pour connaître les démarches à suivre.

### 3.3. Parcours court des formations, au centre Bioforce Europe

Il existe plusieurs possibilités ou facilités de financement :

- | Conseil Régional de votre lieu de résidence (sauf Région Auvergne Rhône-Alpes : dans la mesure où la Région Auvergne Rhône-Alpes participe déjà au financement des Parcours Intégraux de l'Institut, il est inutile de les solliciter pour les Parcours Courts et Management)
- | Pôle Emploi (Aide Individuelle à la Formation\*)
- | Conseil Général de votre département de résidence
- | Centre Communal d'Action Sociale\* de votre commune de résidence
- | votre employeur
- | votre OPCA\*
- | CPF\* : les formations éligibles au CPF sont Coordinateur de Projet de la Solidarité Internationale, Responsable RH et Finances de la Solidarité Internationale (Administrateur de la Solidarité Internationale), Responsable de projets Eau, hygiène et assainissement et Logisticien de la Solidarité Internationale. Il vous faut créer et compléter votre compte CPF et suivre les démarches indiquées, selon votre situation, sur le site [www.moncompteformation.gouv.fr/espaces-dedies/titulaire/mes-demarches](http://www.moncompteformation.gouv.fr/espaces-dedies/titulaire/mes-demarches) A l'heure actuelle, l'éligibilité à ce dispositif est uniquement régionale : seuls les candidats résidant en région Auvergne Auvergne Rhône-Alpes (la région dans laquelle se trouve le centre Bioforce Europe) peuvent y prétendre. Vous pouvez retrouver le code CPF de la formation qui vous intéresse sur le site du Portail interrégional formation emploi (Intercarif-Oref) : <http://www.intercariforef.org/formations/recherche-formations.html>
- | CIF\*
- | Si vous êtes client des assurances/mutuelles « Malakoff Médéric » ou « AG2R La Mondiale » (= si vous possédez auprès de l'une de ces structures un contrat santé/mutuelle ou prévoyance ou retraite) : vous pouvez déposer une demande, qui sera étudiée au cas par cas, [ici pour AG2R La Mondiale](#), [ici pour Malakoff Médéric](#)
- | Echelonnement du paiement : il est possible de régler la formation en plusieurs fois. Toutefois l'ensemble du paiement devra être effectué au plus tard à la fin de la période de formation. Informations et modalités sont transmises dans le contrat de formation (c'est-à-dire une fois l'admission prononcée).
- | Suivant votre situation, il peut être possible de déduire de vos impôts une partie de vos frais de formation ainsi que les dépenses engagées pour la recherche d'un stage (renseignez-vous auprès de votre centre des impôts).

Il vous appartient de prendre contact avec les organismes qui vous concernent en fonction de votre statut pour connaître les démarches à suivre.

### 3.4. Parcours management (en anglais) au centre Bioforce Europe

Pour le Certificate et le MSc in Humanitarian Programme Management, il existe plusieurs possibilités ou facilités de financement :

- | Pôle Emploi (Aide Individuelle à la Formation\*)
- | votre employeur
- | Echelonnement du paiement : il est possible de régler la formation en plusieurs fois. Toutefois l'ensemble du paiement devra être effectué au plus tard à la fin de la période de formation. Informations et modalités sont transmises dans le contrat de formation (c'est-à-dire une fois l'admission prononcée).
- | Suivant votre situation, il peut être possible de déduire de vos impôts une partie de vos frais de formation ainsi que les dépenses engagées pour la recherche d'un stage (renseignez-vous auprès de votre centre des impôts).

Il vous appartient de prendre contact avec les organismes qui vous concernent en fonction de votre statut pour connaître les démarches à suivre.

### 3.5. Parcours court des formations au centre Bioforce Afrique



En dehors d'un financement individuel (personnel ou via des bourses de fondation par exemple), seule la prise en charge par votre employeur est possible pour ces parcours qui se déroulent en Afrique.

### 3.6. Obtention d'un titre de l'Institut Bioforce par la Validation des Acquis de l'Expérience

Il existe plusieurs possibilités de financement :

- | Conseil Régional de votre lieu de résidence (sauf Région Auvergne Rhône-Alpes : dans la mesure où la Région Auvergne Rhône-Alpes participe déjà au financement d'autres actions de l'Institut, il est inutile de les solliciter pour la VAE)
  - | Pôle Emploi (Aide Individuelle à la Formation\*)
  - | Conseil Général de votre département de résidence
  - | Centre Communal d'Action Sociale\* de votre commune de résidence
  - | votre employeur
  - | votre OPCA\*. *A noter* : Si vous êtes salarié de droit français au sein d'une association de moins de 50 salariés cotisant à l'OPCA\* Uniformation, vous pouvez demander une bourse Uniformation. Un accompagnement de 24 heures ainsi que la prise en charge des frais de passage devant le jury (1000€ + 200€ si à distance) sont intégralement pris en charge. La procédure de demande de bourse ne peut s'effectuer qu'après que le dossier du candidat a été déclaré éligible par Bioforce. Le référent VAE Bioforce transmettra les modalités précises de demande aux candidats concernés. En amont, vous pouvez vous rapprocher de votre employeur afin de savoir si votre structure cotise auprès d'Uniformation.
  - | CPF\* : il vous faut créer et compléter votre compte CPF et suivre les démarches indiquées, selon votre situation, sur le site [www.moncompteformation.gouv.fr/espaces-dedies/titulaire/mes-demarches](http://www.moncompteformation.gouv.fr/espaces-dedies/titulaire/mes-demarches). A l'heure actuelle, l'éligibilité à ce dispositif est uniquement régionale : seuls les candidats résidant en région Auvergne Rhône-Alpes (la région dans laquelle se trouve le centre Bioforce Europe) peuvent y prétendre.
  - | CIF\*
  - | Echelonnement du paiement : il est possible de régler les frais en plusieurs fois. Informations et modalités sont transmises une fois l'admission prononcée.
  - | Suivant votre situation, il peut être possible de déduire de vos impôts une partie de vos frais de VAE (renseignez-vous auprès de votre centre des impôts).
- Il vous appartient de prendre contact avec les organismes qui vous concernent en fonction de votre statut pour connaître les démarches à suivre.

### 3.7. Quelles possibilités pour mes frais de vie pendant la période de formation à l'Institut Bioforce ?

Il vous appartient de vérifier, avant l'entrée en formation, si des dispositifs d'aide existent en fonction de votre situation personnelle. A noter : certaines régions proposent le statut de stagiaire rémunéré de la formation professionnelle (plus d'information auprès de votre région de résidence). Attention : les informations ci-dessous sont fournies à titre indicatif et ne remplacent pas les informations officielles transmises par les organismes cités.

| **Bénéficiaire de l'AREF (allocation d'aide au retour à l'emploi formation) - [En savoir plus](#)**

*Pour qui ?* Si vous percevez l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) et suivez une formation prescrite par Pôle emploi dans le cadre de votre projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE). À savoir : si vous ne touchez pas (ou plus) l'ARE le jour de l'inscription en formation, vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, de la rémunération des formations de Pôle emploi (RFPE).

*Montant de l'allocation ?* Le montant brut de l'Aref est égal au montant brut de l'ARE que vous percevez. Toutefois, les cotisations prélevées sur les montants bruts de l'Aref et de l'ARE ne sont pas les mêmes. Le montant net de l'Aref ne peut pas être inférieur à 20,54 € par jour. Comme l'ARE, l'Aref est imposable.

*Comment demander ?* Auprès de votre Pôle Emploi.

| **Bénéficiaire du RSA (Revenu de solidarité active)** - [En savoir plus](#)

*Pour qui ?* Ouvert, sous certaines conditions, aux personnes âgées d'au moins 25 ans et aux personnes âgées de 18 à 24 ans si elles sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle : RSA demandeur de 25 ans et plus, RSA parent isolé, RSA jeune actif (jeune de 18 à 24 ans, français ou étranger, qui justifie d'une certaine durée d'activité professionnelle), RSA jeunes parents (personne qui est enceinte ou qui a déjà au moins un enfant à charge. Il n'est pas nécessaire d'être âgé de plus de 25 ans).

*Comment demander ?* Dans la plupart des départements, auprès de la Caisse d'allocations familiales(CAF).

| **Bénéficiaire de la Prime d'activité** - [En savoir plus](#)

*Pour qui ?* Ouvert, sous certaines conditions, aux travailleurs de 18 ans ou plus, aux étudiants salariés et apprentis, aux non-salariés.

*Comment demander ?* Par le biais d'un téléservice ou par le dépôt d'un formulaire auprès de la Caisse d'allocations familiales(CAF).

| **Salariés en CIF (congé individuel de formation)** - [En savoir plus](#)

Congé qui permet au salarié de s'absenter de son poste afin de suivre une formation pour se qualifier, évoluer ou se reconvertir. Ouvert sous conditions (voir conditions pour salariés en CDI et en CDD). Accordé sur demande à l'employeur. Le salarié est rémunéré pendant toute la durée de la formation.

*Quelles sont les conditions ?* Etre salarié dans le secteur privé.

*Quand demander ?* 4 mois minimum avant le début de la formation.

*Comment ?* Faire une demande auprès de votre Organisme Paritaire Collecteur Agréé du CIF (Fongecif, Unifaf, Unifformation, Mediafor, Afdas...), dans votre département.

*Quel montant ?* En fonction de votre ancien salaire.

*Attention* Votre rémunération concerne les mois de formation *en centre* (3, 6 ou 9 mois selon la formation choisie).

# Vous êtes résidents hors Union Européenne

Légende ● non ● possible N/A Non applicable

	Public éligible à la prise en charge	Orientation   Accompagnement		Formations   Compétences	Formations   Métiers					
		Entretien individuel	Accompagnement VAE		Chargé des Services Généraux et Logisticien Humanitaire Europe	Parcours intégral Europe	Parcours court Europe	Parcours court Afrique	Parcours Management (Certificate et MSc) Europe	VAE
Région Auvergne Rhône-Alpes, via partenariat avec Institut Bioforce	tout public	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Employeur	salarié	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Bailleur de fonds Bailleur privés	tout public	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Ambassade de France (SCAC*)	tout public	●	N/A	●	●	●	●	●	●	N/A
Respublica	tout public de nationalité africaine résidant en Afrique, non pris en charge par un employeur	N/A	●	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	●
OPCA* Uniformation	salarié de droit français au sein d'une association de moins de 50 salariés cotisant à l'OPCA* Uniformation	N/A	●	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	●

## 4. Orientation | Accompagnement

### 4.1. Entretien individuel d'accompagnement

A notre connaissance, il n'existe pas de prise en charge possible pour ce type d'accompagnement.

### 4.2. Être accompagné dans sa démarche de Validation des Acquis de l'Expérience pour accéder aux titres de l'Institut Bioforce

Si vous répondez aux critères suivants :

- | être ressortissant africain,
- | résider en Afrique,
- | impossibilité de votre employeur de prendre en charge votre VAE,
- | votre dossier a été déclaré éligible par l'Institut Bioforce,

vous pourrez adresser à l'Institut Bioforce une demande pour bénéficier de l'une des deux bourses suivantes. Le référent VAE de l'Institut Bioforce transmettra aux candidats concernés les modalités précises de demande et les documents correspondants.

- | Région Auvergne Rhône-Alpes : grâce au soutien de la Région Région-Alpes, l'Institut Bioforce peut vous faire bénéficier gratuitement d'un accompagnement de 12 heures et de la prise en charge de la moitié des frais de passage devant le jury VAE (500€ pris en charge). Les frais supplémentaires en cas de passage devant un jury à distance restent à la charge du candidat (200€).
- | Respublica : un accompagnement de 16 heures et les 1000€ de frais de passage devant le jury VAE sont pris en charge par cette bourse. Seuls les frais supplémentaires en cas de passage devant un jury à distance restent à la charge du candidat (200€).

Il existe plusieurs autres possibilités de financement :

- | bailleur de fonds, bailleur privé
- | votre employeur (ONG ou autre)
- | l'OPCA\* Uniformation : si vous êtes salarié de droit français au sein d'une association de moins de 50 salariés cotisant à l'OPCA\* Uniformation, vous pouvez demander une bourse Uniformation. Un accompagnement de 24 heures ainsi que la prise en charge des frais de passage devant le jury (1000€ + 200€ si à distance) sont intégralement pris en charge. La procédure de demande de bourse ne peut s'effectuer qu'après que le dossier du candidat a été déclaré éligible par Bioforce. Le référent VAE Bioforce transmettra les modalités précises de demande aux candidats concernés. En amont, vous pouvez vous rapprocher de votre employeur afin de savoir si votre structure cotise auprès d'Uniformation.

Il vous appartient de prendre contact avec les organismes qui vous concernent en fonction de votre statut pour connaître les démarches à suivre.

## 5. Formations | Compétences

Il existe plusieurs possibilités de financement :

- | Bailleur de fonds, bailleur privé
- | Votre employeur (ONG ou autre)
- | Service de Coopération et d'Action Culturelle\* des ambassades françaises
- | Région Auvergne Rhône-Alpes : certaines formations dispensées sur le continent africain bénéficient du soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes. La subvention accordée permet un abaissement des coûts par session de formation. Les coûts annoncés dans le catalogue ou sur le site web tiennent compte de cet abaissement. Il n'y a donc pas de possibilité de bourse supplémentaire.

Il vous appartient de prendre contact avec les organismes qui vous concernent en fonction de votre statut pour connaître les démarches à suivre.

## 6. Formations | Métiers

### 6.1. Chargé des Services Généraux et Logistique Humanitaire, au centre Bioforce Europe

Il existe plusieurs possibilités de financement :

- | bailleur de fonds, bailleur privé
- | votre employeur (ONG ou autre)
- | Service de Coopération et d'Action Culturelle\* des ambassades françaises

Il vous appartient de prendre contact avec les organismes qui vous concernent en fonction de votre statut pour connaître les démarches à suivre.

Par ailleurs, le cursus a été pensé par l'Institut Bioforce pour faciliter le financement des 3 années.

- | Emploi du temps aménagé sur 4 jours en 1ère et en 2e années pour permettre un job étudiant
- | Fin des cours en 1ère année fin juin et reprise des cours en 2e année début octobre (3 mois) pour permettre un job d'été
- | 3e année finançable par l'alternance : rémunération, possibilité de prise en charge totale des frais de scolarité (si contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage)

## **6.2. Parcours intégral et Parcours court des formations, au centre Bioforce Europe**

L'Institut Bioforce bénéficie du soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes, permettant de prendre en charge les frais de formation pour une dizaine de candidats par an. Ces bourses sont attribuées en fonction des résultats des entretiens de sélection. La commission d'attribution des bourses a lieu chaque année en février.

*Comment postuler ?* Il n'y a pas de dossier de demande à compléter, il importe que nous ayons reçu votre dossier de candidature au Parcours Intégral ou Court de votre choix au plus tard fin décembre.

Il existe plusieurs autres possibilités de financement :

- | bailleur de fonds, bailleur privé
- | votre employeur (ONG ou autre)
- | Service de Coopération et d'Action Culturelle\* des ambassades françaises

Il vous appartient de prendre contact avec les organismes qui vous concernent en fonction de votre statut pour connaître les démarches à suivre.

## **6.3. Parcours court des formations au centre Bioforce Afrique**

Il existe plusieurs possibilités de financement :

- | bailleur de fonds, bailleur privé
- | votre employeur (ONG ou autre)
- | Service de Coopération et d'Action Culturelle\* des ambassades françaises

Il vous appartient de prendre contact avec les organismes qui vous concernent en fonction de votre statut pour connaître les démarches à suivre.

## **6.4. Parcours management (en anglais) au centre Bioforce Europe**

Pour le Certificate et le MSc, il existe plusieurs possibilités de financement :

- | bailleur de fonds, bailleur privé
- | votre employeur (ONG ou autre)
- | Service de Coopération et d'Action Culturelle\* des ambassades françaises

Il vous appartient de prendre contact avec les organismes qui vous concernent en fonction de votre statut pour connaître les démarches à suivre.

## 6.5. Obtention d'un titre de l'Institut Bioforce par la Validation des Acquis de l'Expérience

Si vous êtes salarié de droit français au sein d'une association de moins de 50 salariés cotisant à l'OPCA\* Uniformation, vous pouvez demander une bourse Uniformation. Un accompagnement de 24 heures ainsi que la prise en charge des frais de passage devant le jury (1000€ + 200€ si à distance) sont intégralement pris en charge. La procédure de demande de bourse ne peut s'effectuer qu'après que le dossier du candidat a été déclaré éligible par Bioforce. Le référent VAE Bioforce transmettra les modalités précises de demande aux candidats concernés. En amont, vous pouvez vous rapprocher de votre employeur afin de savoir si votre structure cotise auprès d'Uniformation.

Par ailleurs, si vous répondez aux critères suivants :

- être ressortissant africain,
- résider en Afrique,
- impossibilité de votre employeur de prendre en charge votre VAE,
- votre dossier a été déclaré éligible par l'Institut Bioforce,

vous pourrez adresser à l'Institut Bioforce une demande pour bénéficier de la bourse Respublica : un accompagnement de 16heures et les 1000€ de frais de passage devant le jury VAE sont pris en charge par cette bourse. Seuls les frais supplémentaires en cas de passage devant un jury à distance restent à la charge du candidat (200€).

Le référent VAE de l'Institut Bioforce transmettra directement aux candidats concernés les modalités précises de demande et les documents correspondants.

Il existe plusieurs autres possibilités de financement :

- | bailleur de fonds, bailleur privé
- | votre employeur (ONG ou autre)

Il vous appartient de prendre contact avec les organismes qui vous concernent en fonction de votre statut pour connaître les démarches à suivre.

## 6.6. Quelles possibilités pour mes frais de vie pendant la période de formation ?

**Vous êtes candidat à un Parcours intégral qui se déroule au centre Bioforce Europe** : les frais de vie, estimés à 750 euros par mois (sur 6 ou 9 mois en fonction de la formation choisie), sont à votre charge (même dans le cas d'une bourse attribuée par l'Institut) et vous seront demandés en garantie avant l'entrée en formation. Cette somme vous est ensuite reversée dans son intégralité à votre entrée en formation.

**Vous êtes candidat à un Parcours court, qu'il se déroule en Europe ou en Afrique, ou à un Parcours management en Europe** : cette obligation de garantie pour les frais de vie ne s'applique pas.

# Glossaire

- AIF** **Aide Individuelle à la Formation**  
Dispositif de financement proposé par Pôle Emploi. Lorsque les dispositifs de financements existants (collectivités territoriales, OPCA...) ne peuvent prendre en charge votre projet de formation, partiellement ou entièrement, rapprochez-vous de votre conseiller Pôle emploi pour voir si vous pouvez bénéficier d'une AIF qui contribuera au financement des frais pédagogiques de votre formation. Vous devez faire valider votre projet de formation par votre conseiller avant tout financement possible par Pôle Emploi.
- CCAS** **Centre Communal d'Action Sociale**  
Etablissement public communal intervenant principalement dans trois domaines : l'aide sociale légale ; l'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux ; l'animation des activités sociales.
- CIF** **Congé Individuel de Formation**  
Dispositif permettant à tout salarié qui remplit les conditions (y compris salariés en intérim) de prendre et financer un congé pour se former, à titre individuel et sur son initiative personnelle. **En savoir plus** <http://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-professionnelle-des-salaries/article/le-conge-individuel-de-formation-cif>
- CIDFF** **Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles**  
Les CIDFF exercent une mission d'intérêt général confiée par l'État dont l'objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Ils informent, orientent et accompagnent le public, en priorité les femmes, dans les domaines de l'accès au droit ; de la lutte contre les violences sexistes ; du soutien à la parentalité ; de l'emploi, de la formation professionnelle et de la création d'entreprise ; de la sexualité et de la santé. **En savoir plus** [www.infofemmes.com](http://www.infofemmes.com)
- CPF** **Compte Personnel de Formation**  
Le compte personnel de formation est une nouvelle modalité d'accès à la formation créée par la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. Il a pour ambition d'accroître le niveau de qualification de chacun et de sécuriser le parcours professionnel, il a été mis en place en janvier 2015. **En savoir plus** <http://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-professionnelle-des-salaries/article/compte-personnel-de-formation-cpf>
- OPCA** **Organisme Paritaire Collecteur Agréé**  
Organisme chargé de collecter les fonds de la formation professionnelle continue et de financer la formation des salariés. **En savoir plus** <http://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/article/opca-organismes-paritaires-collecteurs-agrees>
- SCAC** **Service de Coopération et d'Action Culturelle**  
Au sein du réseau des ambassades de France à l'étranger, le SCAC est chargé de la conception, de la mise en œuvre et de l'animation des actions de coopération de la France dans les domaines de la culture et du développement. A ce titre, il gère les moyens de coopération (assistance technique, FSD, bourses, etc.) et travaille en étroite collaboration avec l'Agence française de développement. Le SCAC est aussi l'interlocuteur privilégié des bailleurs de fonds qui interviennent dans le pays en matière de coopération.